



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 5405

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation des travailleurs handicapes susceptibles de beneficier d'un emploi reserve. Suite a un examen d'aptitude, les interesses sont inscrits sur une liste de classement sans qu'il soit possible d'indiquer dans quel delai ils pourront obtenir l'emploi auquel ils postulent, ni d'ailleurs s'ils ont quelque chance s'y acceder un jour. Compte tenu des desillusions que cette situation entraine, il lui demande s'il ne juge pas utile d'apporter des modifications au systeme actuel de recrutement pour les emplois reserves.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre est conscient des difficultes rencontrees par les handicapes qui souhaitent obtenir un emploi reserve et s'attache a les pallier. Ces difficultes d'implantations des emplois sollicites par les candidats et ceux offerts par les administrations. En effet, les emplois les plus frequemment demandes sont ceux dont l'accès ne necessite que des connaissances generales ou professionnelles modestes alors que les vacances sont rares en raison des faibles effectifs des corps de fonctionnaires correspondants. Par ailleurs, la priorite traditionnellement accordee par les administrations aux demandes de mutation des fonctionnaires deja en activite a pour effet de rarefier le recrutement dans le midi de la France et en Bretagne. Pour remedier a ces difficultes, le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre se propose de rationaliser les procedures d'examen et de classement des candidatures. Il cherchera notamment a : diminuer les delais d'attente ; lier l'organisation des examens d'aptitude professionnelle et l'inscription sur les listes de classement a l'existence de vacances effectives ; modifier la nomenclature des emplois en l'adaptant aux conditions reelles du recrutement ; intervenir aupres des etablissements publics pour que des offres d'emploi soient reellement faites et que ces etablissements deviennent plus actifs et plus solidaires dans le domaine de l'accueil des handicapes. Ces mesures devraient permettre une amelioration sensible de la situation des interesses.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5405

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3283